



# Schéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires **SRADDET**

## Comité partenarial

22 février 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

# ORDRE DU JOUR



## Ouverture du Comité Partenarial

**Roger DIDIER**, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

## Propos du représentant de l'Etat

**Julien LANGLET**, SGAR adjoint préfecture de Région

## Les éléments de la stratégie régionale

**Alix ROCHE**, Directrice déléguée, Direction Connaissance Planification et Transversalité

## Zoom sur l'intégration du PRI PRIT

**Monsieur TABAROT**, Vice-Président à la sécurité aux transports aux infrastructures

**Annick GIRAUDOU**, Directrice Adjointe Infrastructures et grands équipements

## Zoom sur l'intégration du PRPGD

**Madame CLAUDIUS PETIT**, Conseillère régional déléguée au Plan régional de prévention et de gestion des déchets

## L'évaluation environnementale du SRADDET

**Teddy COMBE**, prestataire ECOVIA

**Les prochaines étapes : vers une déclinaison territorialisée des objectifs et des règles du SRADDET, une nouvelle saisine sur les règles, les ateliers à venir, le prochain COPART en mai**

**Roger DIDIER**, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire



## Ouverture du Comité Partenarial

**Roger DIDIER**

Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

# RETOUR SUR LES GRANDES ETAPES – 2ND SEMESTRE 2017



## 4 grandes étapes en 2017

- Etape 1: Saisine des personnes publiques associées sur les règles du 31/07 au 31/10/2017
- Etape 2: Consultation préalable de la population de septembre à décembre
- Etape 3: Ateliers armature territoriale en septembre
- Etape 4: Ateliers sur les règles en octobre novembre

## Et aussi, en continu

- Les démarches d'intégration dans le SRADDET des éléments sur les schémas sectoriels des déchets, du numérique et des transports :
  - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
  - Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN)
  - Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT)
- Le travail d'analyse, d'enrichissement et de réécriture du rapport d'objectifs et de production des éléments cartographiques

# RETOUR SUR LES GRANDES ETAPES – 2ND SEMESTRE 2017

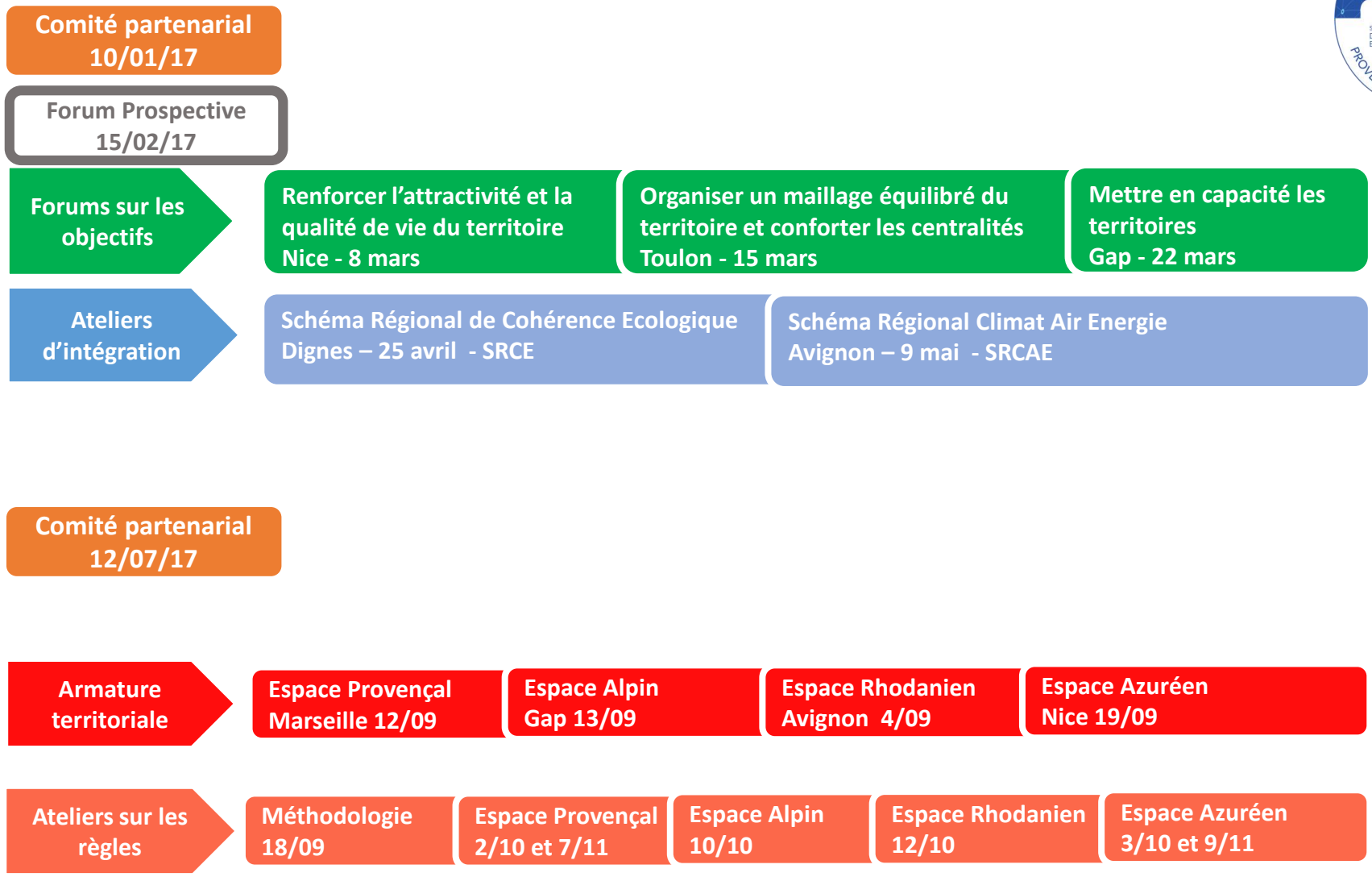


- Janv 2017
- Fév 2017
- Mars 2017
- Avril 2017
- Mai 2017
- Juin 2017
- Juillet 2017
- Août 2017
- Sept 2017
- Oct 2017
- Nov 2017
- Déc 2017

**Appel à contribution**  
 24/01 - 15/02

**Saisine des Personnes publiques associées sur les règles**  
 Août / Octobre

**Consultation de la population**  
 05/09 au 05/12



Démarche d'information continue



## Propos du représentant de l'Etat

**Julien LANGLET, SGAR adjoint préfecture de Région**



## Les éléments de la stratégie régionale

**Alix ROCHE**, Directrice déléguée,  
Direction Connaissance Planification Transversalité

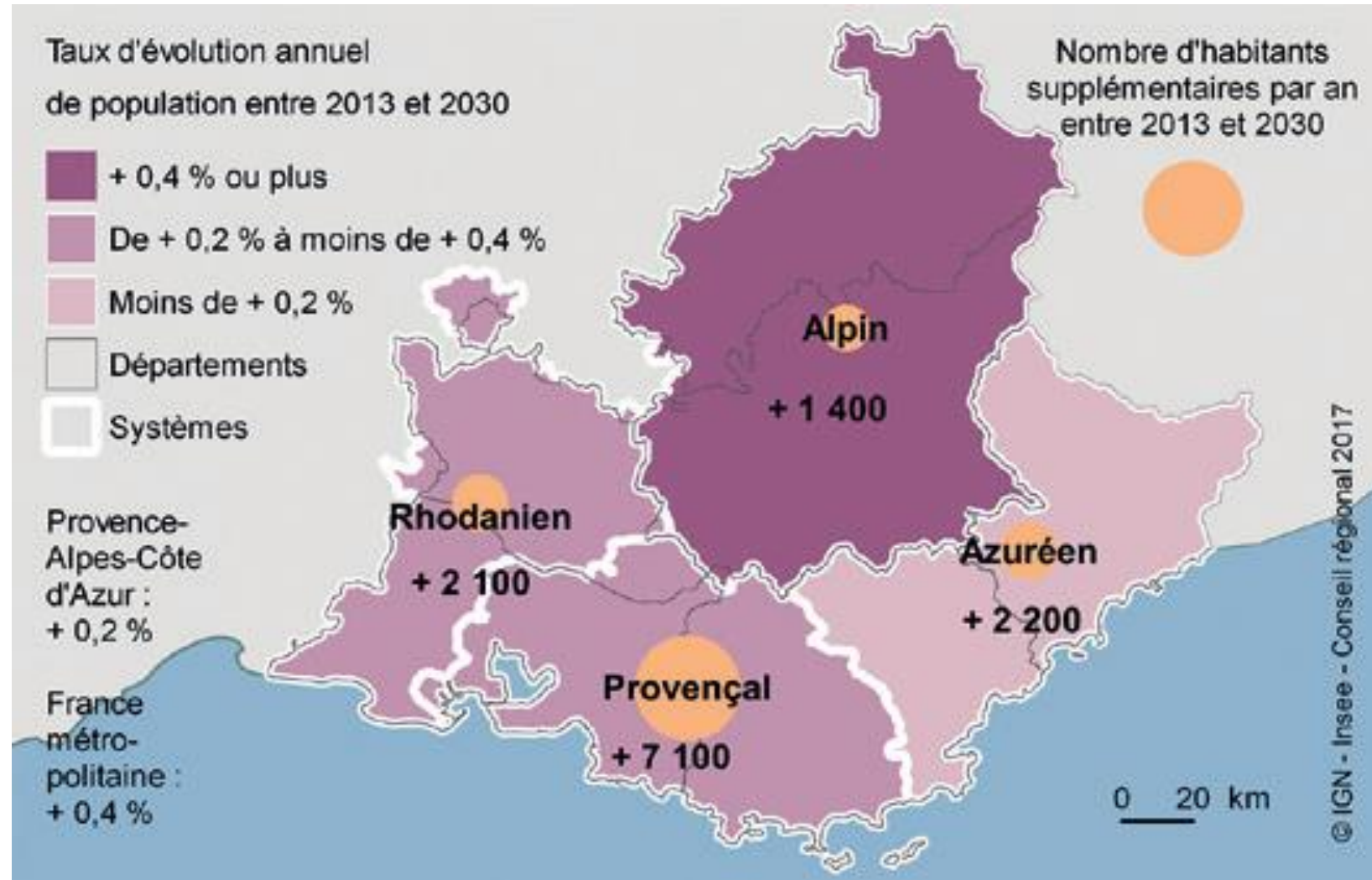
# ELEMENTS DE LA STRATEGIE REGIONALE



## I . Des projections démographiques de l'INSEE pour 2030-2050 ... à la définition d'une ambition pour la Région

### Eléments clés des projections INSEE 2030 2050

- 12 500 habitants supplémentaires en moyenne chaque année d'ici 2030, puis 8 100 habitants par an en moyenne à l'horizon 2050, **soit un taux moyen de 0.2% à comparer au 0.4% du niveau national**
- Une baisse générale des jeunes et de la population active, notamment dans les territoires azuréens,
- Forte hausse des 65 ans et plus, notamment sur les territoires alpins et rhodaniens,
- Doublement des personnes de 75 ans ou plus,
- Une situation territoriale diversement impactée



## I. Des projections démographiques de l'INSEE pour 2030-2050 ... à la définition d'une ambition pour la Région

### Une ambition démographique

- **Atteindre un taux moyen d'accroissement démographique de 0,4%**, soit au moins la moyenne nationale
- axé prioritairement sur **la population active** à l'horizon 2050
- **Couplé à une hausse de 2.3 % du taux d'activité** par rapport au taux actuel d'ici 2030.
- Celui-ci passerait de 71,4% actuellement à 73,7% en 2030
- Dont l'impact territorial serait maîtrisé

# ELEMENTS DE LA STRATEGIE REGIONALE



## I. Des projections démographiques de l'INSEE pour 2030-2050 ... à la définition d'une ambition pour la Région

### Cette tendance interpelle sur un triple enjeu

- Enjeu d'anticipation du phénomène de **vieillesse de la population** et de ses besoins
- Enjeu de l'équilibre du peuplement régional et notamment du **maintien / croissance d'une population active en capacité de porter les objectifs de développement affichés dans le SRDEII**
- Enjeu de **la modulation territoriale au niveau des objectifs de croissance, de stratégies différenciées** entre :
  - **Les stratégies d'attractivités migratoires externe ciblées**
  - **Les stratégies de maîtrise des migrations infrarégionales et de confortement des centralités (maîtriser la périurbanisation)**
  - **Les stratégies d'accompagnement ciblées par public (jeunes, étudiants, population actives, personnes âgées...)**

## II. Une stratégie régionale pour renforcer l'attractivité du territoire

- Dessiner une trajectoire qui concilie croissance démographique, développement économique... et accélération de la transition vers un modèle énergétique et d'aménagement plus vertueux...
- Enjeu clé : la maîtrise de la consommation d'espace
- Une ambition : Renforcer l'attractivité du territoire par la lutte contre l'étalement urbain en renforçant le maillage et les centralités du territoire

# Stratégie régionale du SRADDET

## Enjeux transversaux

**Enjeu 1 :** Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

**Enjeu 2 :** Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

**Enjeu 3 :** Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

## Éléments de rupture

**CHANGER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

► **Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants**

**ROMPRE AVEC LES LOGIQUES DE CONSOMMATION EXTENSIVE DES RESSOURCES NATURELLES**

► **Pour une région résiliente**

**ATTÉNUER LES LOGIQUES DE CONCURRENCE TERRITORIALE**

► **Pour une région solidaire**

## Lignes directrices

**Ligne directrice 1 :**  
Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

**Ligne directrice 2 :**  
Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

**Ligne directrice 3 :**  
Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

# ELEMENTS DE LA STRATEGIE REGIONALE

3 lignes directrices

66 objectifs

## Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

### Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

1. Conforter les portes d'entrées du territoire régional
2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale
3. Structurer la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
5. Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

7. Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen
8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
9. Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer une coopération européenne, méditerranéenne, et internationale

### Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique et garantir l'accès à tous à la ressource en eau
11. Déployer des modes d'aménagement exemplaires, sobres, intelligents et adaptés dans les opérations d'aménagement
12. Diminuer la consommation totale d'énergie finale de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012
13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères, préservées et valorisées, une identité renforcée

14. Préserver les milieux aquatiques, les zones humides, et les ressources en eaux souterraines pour garantir le potentiel de développement de la région
15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestres, aquatiques, littoraux et marins
16. Favoriser la gestion durable de la forêt
17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

### Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires
19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050
20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité

21. Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des populations
22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités
23. Faciliter tous types de reports modaux de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

24. Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

## Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

### Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 - Une stratégie régionale pour les centralités

27. Affirmer la stratégie urbaine régionale
28. Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
29. Mettre en réseau les centralités, et consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein et entre les espaces

Orientation 2 - Des centralités affirmées dans leur vocation à structurer l'espace

30. Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
31. Consolider les dynamiques des grands centres urbains
32. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

33. Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
34. Réinvestir les centres villes et centres bourgs par des stratégies intégrées
35. Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

### Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'organisation territoriale

Orientation 1 - Une inter-modalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

36. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
37. Faire des Pôles d'Echange Multimodaux des lieux carrefours d'une intermodalité performante
38. Tendre à une plus forte convergence des réseaux et services, en lien avec les polarités de l'armature urbaine

Orientation 2 - Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

39. Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine
40. Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
41. Accompagner les dynamiques territoriales par des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (et contribuant à l'armature régionale)

Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

42. Accélérer la réalisation de la LNPCA pour renforcer l'offre des trains du quotidien
43. Arrêter un schéma d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les centralités régionales
44. Déployer un réseau d'infrastructures en site propre et d'équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec l'armature urbaine

### Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

45. Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace
46. Préserver le potentiel de production agricole régional

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

47. Assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques identifiées par la Trame Verte et Bleue régionale
48. Décliner la TVB régionale et assurer la bonne prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

## Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

### Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

49. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région

50. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale

51. Promouvoir la mise en tourisme des territoires

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

52. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier les territoires alpins

53. Conforter la cohésion sociale

54. Déployer les potentialités des établissements de formation

### Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

55. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait

56. Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

57. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 - Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

58. Faciliter l'accès aux services et l'accompagner par une offre de transports adaptée

59. Promouvoir les mobilités actives articulées aux autres réseaux de transport collectif

60. Soutenir une économie locale et de proximité, notamment dans les zones rurales et de montagne

### Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

61. Favoriser l'offre et la diffusion culturelle pour tous les territoires

62. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités

environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

63. S'accorder sur une stratégie coordonnée de transports-mobilité avec les AOMD et en définir les modalités d'action collective

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

64. Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires

65. Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

66. Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

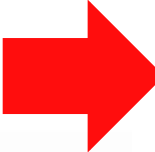
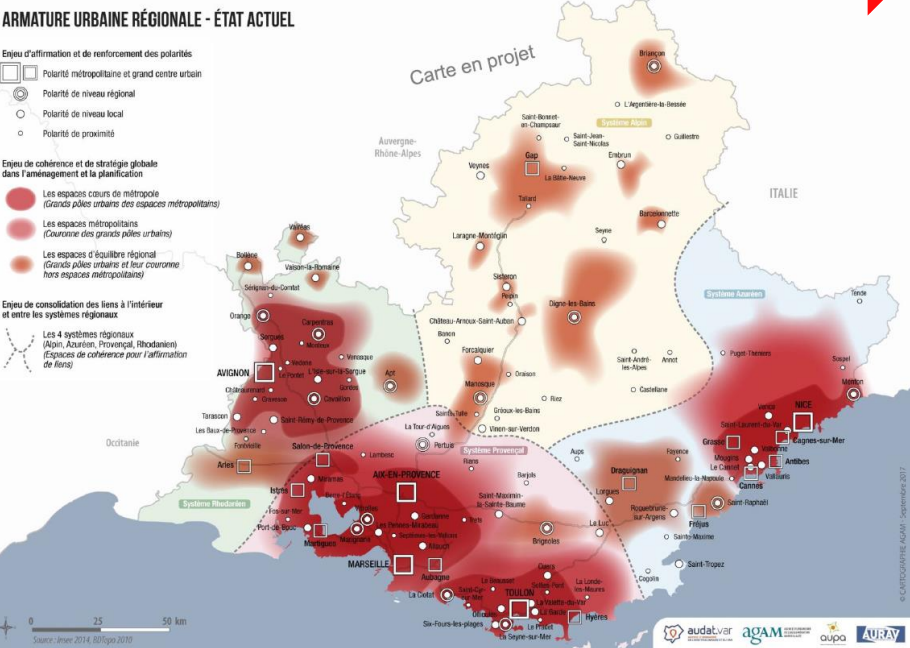
Objectifs PRI PRIT (en cours d'élaboration)

Objectifs issus du projet de PRPGD

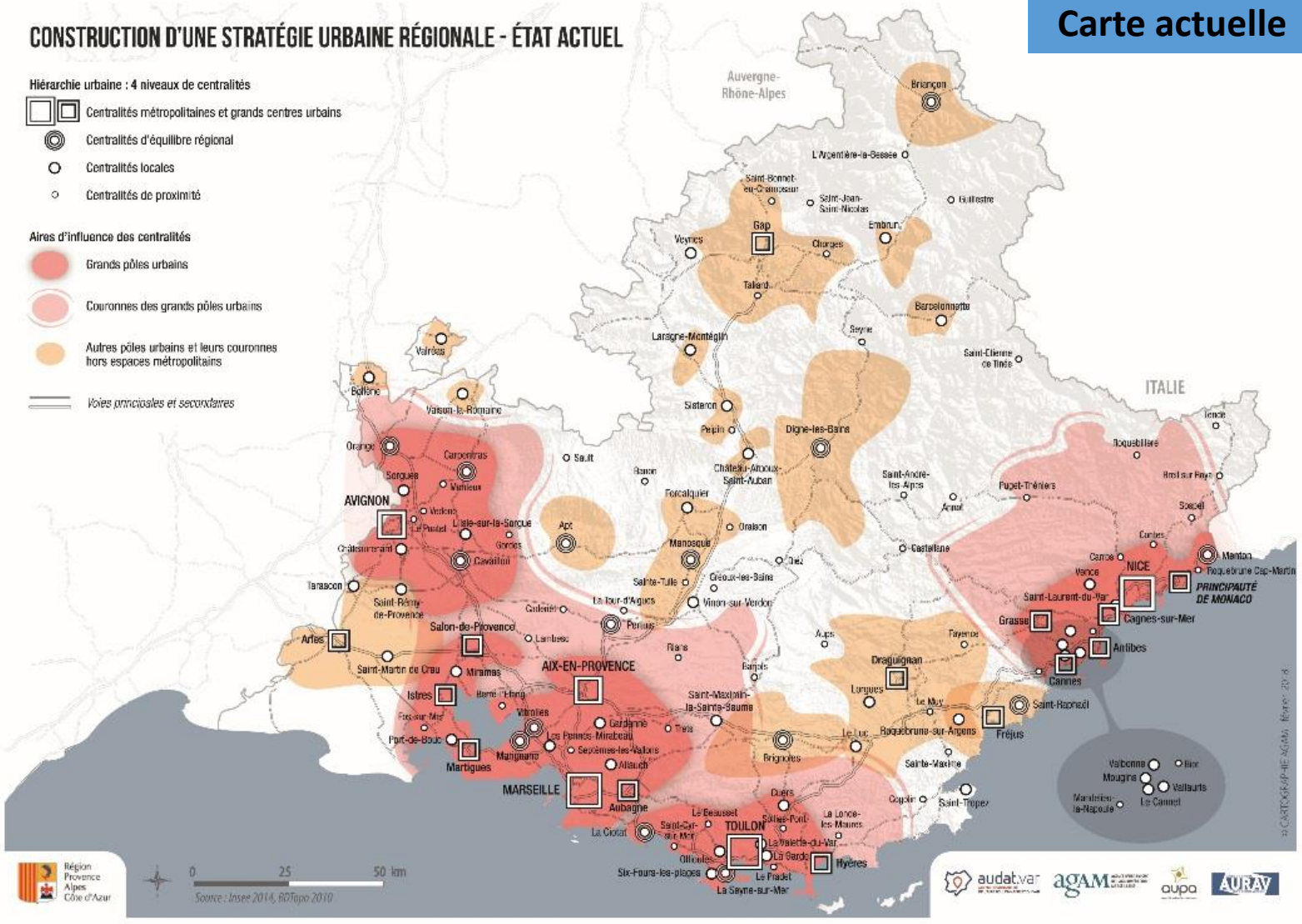
# ELEMENTS DE LA STRATEGIE REGIONALE

## Construction d'une stratégie urbaine régionale, de l'état actuel... à l'état projeté

Carte initiale



Carte actuelle



# AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET

**Veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression**

[LD2 – Axe1 – Obj. 28]

**Espaces « les plus métropolisés » : recentrer le développement**

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

**Espaces sous influence métropolitaine : maîtriser le développement**

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services
- Accroître la desserte par les transports en commun

**Espaces d'équilibre régional : organiser un développement équilibré**

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces « cohérents » dans leur fonctionnement

**Conforter les centralités** [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 30, 31, 32]

**Centralités métropolitaines :**

- Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement  
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

**Grands centres urbains régionaux**

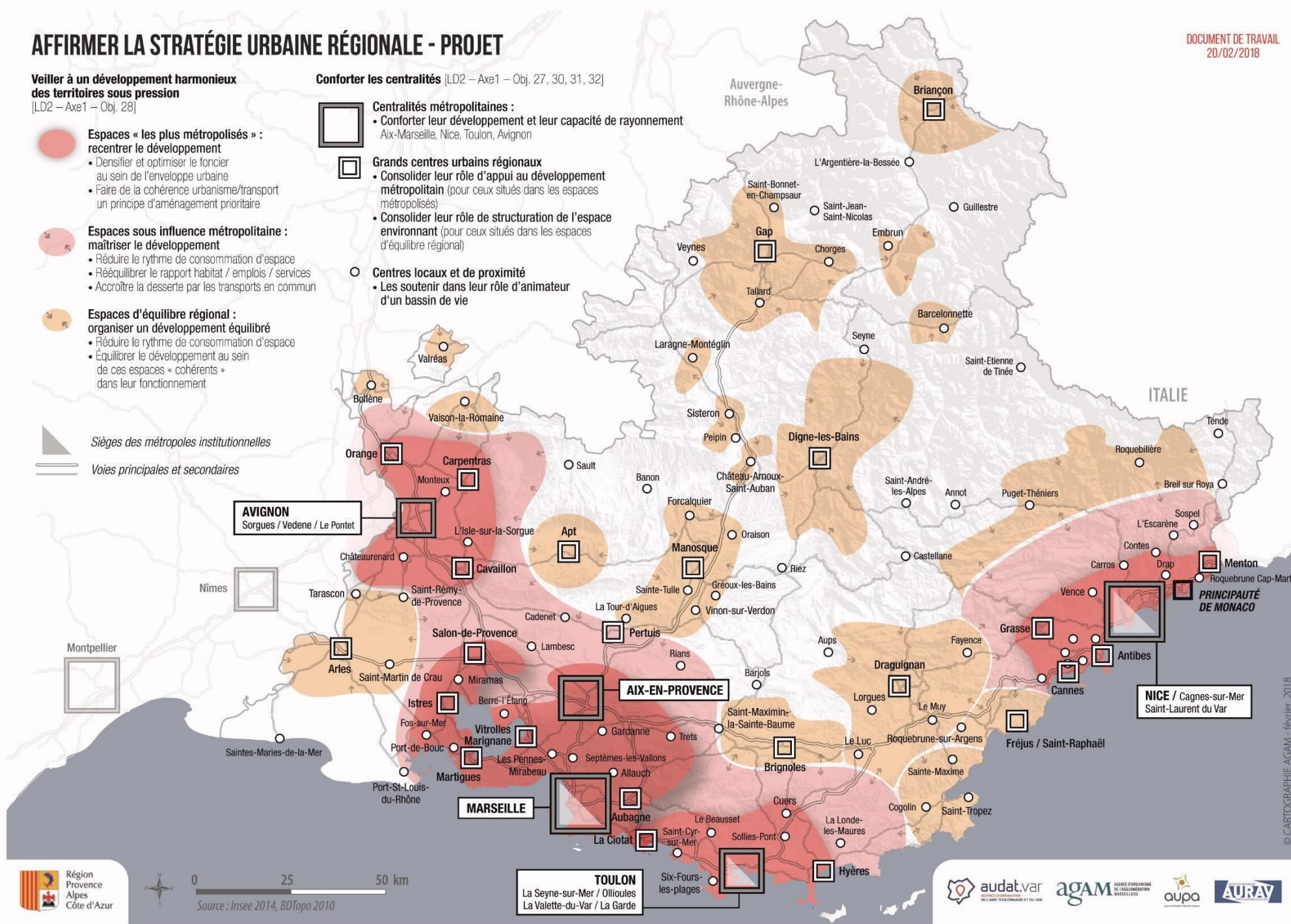
- Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

**Centres locaux et de proximité**

- Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

 *Sièges des métropoles institutionnelles*

 *Voies principales et secondaires*



# METTRE EN RÉSEAU LES CENTRALITÉS • COOPÉRATIONS ET RÉCIPROCITÉS AU SEIN ET ENTRE ESPACES RÉGIONAUX

[LD2 – Axe1 – Obj. 29]

DOCUMENT DE TRAVAIL  
20/02/2018



► **Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines**, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens (cf. encart)

► **Coopérations d'intérêt régional / Développer les liens et complémentarités :**



**Entre les centralités métropolitaines et les grands centres urbains régionaux**  
Développer l'offre de transports en commun « express »  
Renforcer l'accès aux équipements et services métropolitains structurants  
Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires



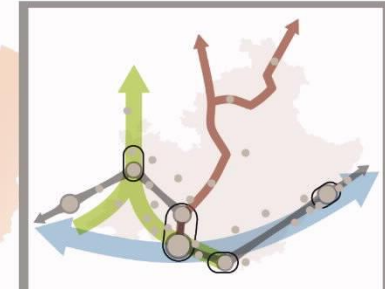
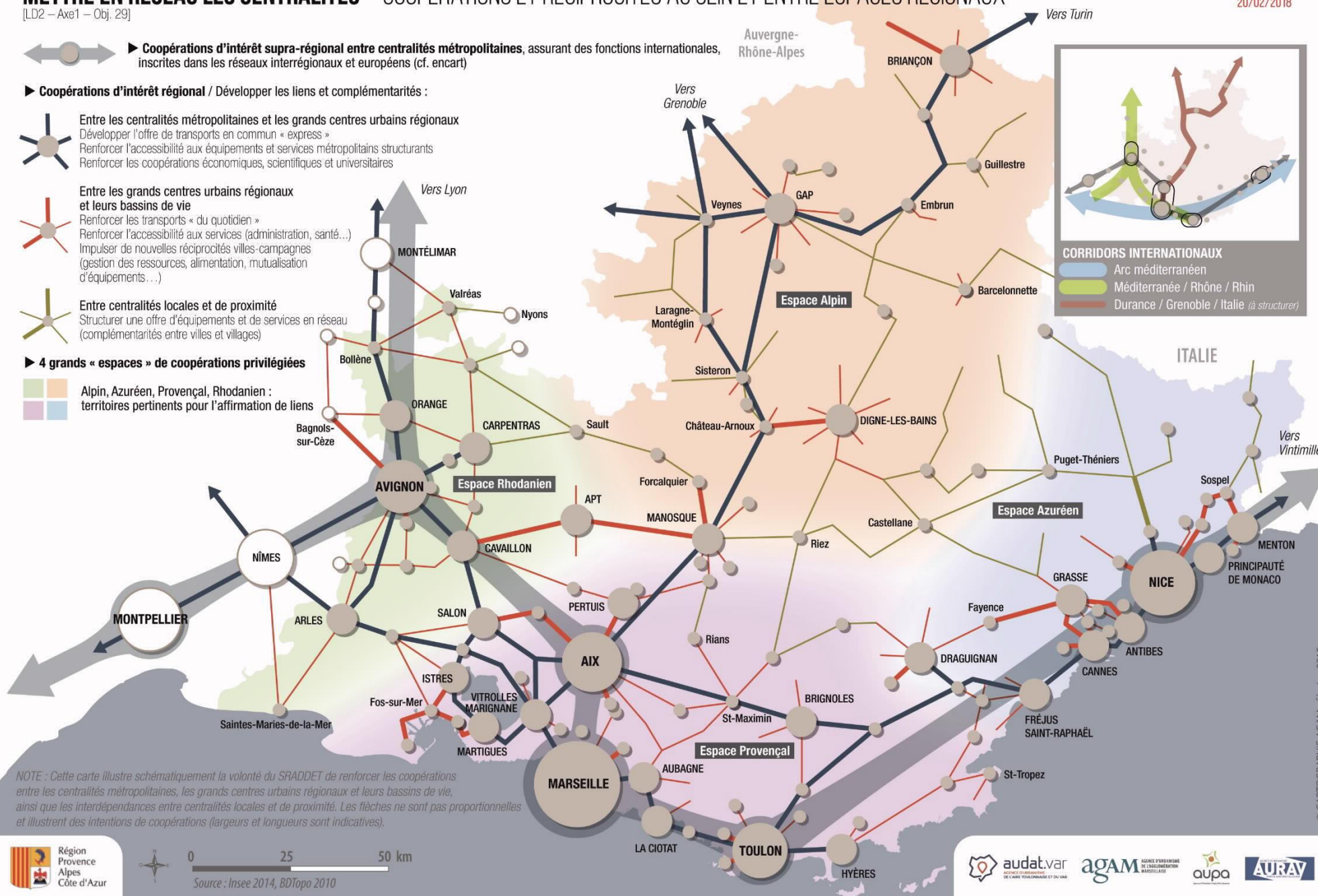
**Entre les grands centres urbains régionaux et leurs bassins de vie**  
Renforcer les transports « du quotidien »  
Renforcer l'accès aux services (administration, santé...)  
Impulser de nouvelles réciprocity villes-campagnes (gestion des ressources, alimentation, mutualisation d'équipements...)



**Entre centralités locales et de proximité**  
Structurer une offre d'équipements et de services en réseau (complémentarités entre villes et villages)

► **4 grands « espaces » de coopérations privilégiées**

Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien :  
territoires pertinents pour l'affirmation de liens



NOTE : Cette carte illustre schématiquement la volonté du SRADDET de renforcer les coopérations entre les centralités métropolitaines, les grands centres urbains régionaux et leurs bassins de vie, ainsi que les interdépendances entre centralités locales et de proximité. Les flèches ne sont pas proportionnelles et illustrent des intentions de coopérations (largeurs et longueurs sont indicatives).



Source : Insee 2014, BDTopo 2010



© CARTOGRAPHIE AGAM - février 2018

# RÉINVESTIR LES CENTRES ET LES ESPACES URBAINS À FORTS ENJEUX DE RENOUVELLEMENT

○ **Replacer tous les centres-villes et les centres-bourgs de la région au cœur des politiques publiques par des stratégies intégrées** (LD2 – Axe 1 – Obj. 34, 35)

**Retrouver la vitalité commerciale et faire revenir l'activité économique :**  
- Réguler le commerce en périphérie, « manager » le commerce en centre-ville  
- Développer de nouveaux espaces urbains : tiers-lieux innovants, coworking

**Innovet et expérimenter pour « refaire la ville sur la ville » :**  
- Restaurer / reconverter le bâti et le patrimoine ancien  
- Rénover les copropriétés dégradées, lutter contre l'habitat indigne

**Augmenter le plaisir à vivre et à venir en cœur de ville :**  
- Inciter au retour des salariés : renouveler l'offre de logements et l'adapter aux familles, faciliter l'accès à la propriété  
- Implanter prioritairement les services publics et les équipements numériques  
- Requalifier les espaces publics centraux, « apaiser » la mobilité, faciliter la logistique du dernier kilomètre  
- Proposer des solutions « smart » (stationnement, éclairage, mobilités, co-voiturage et véhicules autonomes, civic tech...)

○ **Réinvestir en priorité les centres-villes les plus fragilisés** (Besoin prioritaire d'intervention)

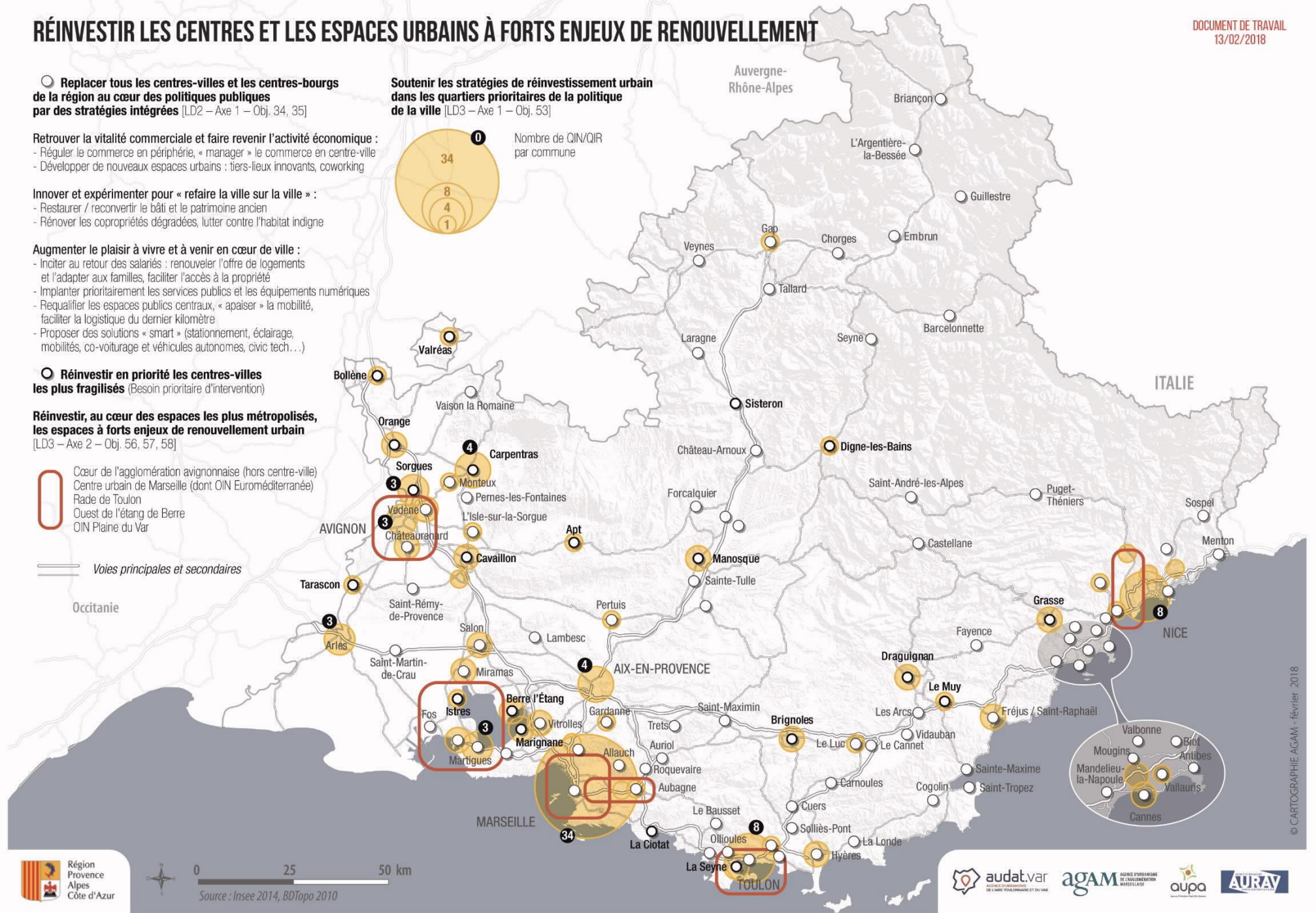
**Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain** (LD3 – Axe 2 – Obj. 56, 57, 58)

○ Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)  
○ Centre urbain de Marseille (dont OIN Euroméditerranée)  
○ Rade de Toulon  
○ Ouest de l'étang de Berre  
○ OIN Plaine du Var

Voies principales et secondaires

Occitanie

**Soutenir les stratégies de réinvestissement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (LD3 – Axe 1 – Obj. 53)





# PRÉSERVER LE SOCLE NATUREL ET PAYSAGER RÉGIONAL

DOCUMENT DE TRAVAIL  
20/02/2018

VERSION INTERMÉDIAIRE

## Réduire la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers [LD2 – Axe 3 – Obj. 46, 47]




-  Réserveurs de biodiversité (Nb : Les corridors écologiques sont intégrés aux liaisons agro-naturelles)
  - Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
  - Préserver l'accès aux espaces de nature

-  Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional :
  - Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
  - Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
  - Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires

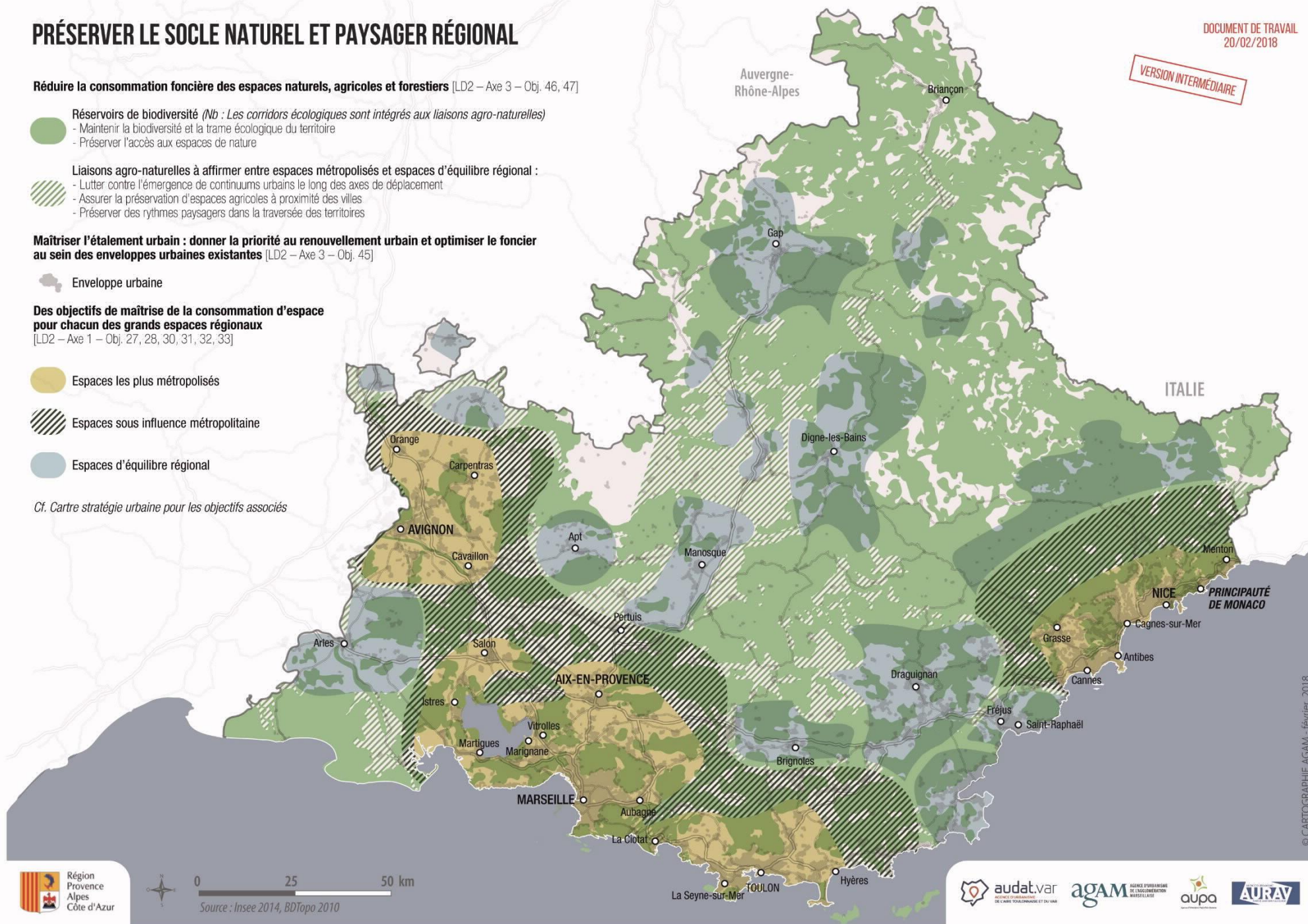
## Maîtriser l'étalement urbain : donner la priorité au renouvellement urbain et optimiser le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes [LD2 – Axe 3 – Obj. 45]

-  Enveloppe urbaine

## Des objectifs de maîtrise de la consommation d'espace pour chacun des grands espaces régionaux [LD2 – Axe 1 – Obj. 27, 28, 30, 31, 32, 33]

-  Espaces les plus métropolisés
-  Espaces sous influence métropolitaine
-  Espaces d'équilibre régional

Cf. Carte stratégie urbaine pour les objectifs associés





## Zoom sur l'intégration du PRI PRIT

**Philippe TABAROT**, Vice-Président à la sécurité aux transports aux infrastructures



## Zoom sur l'intégration du PRI PRIT

**Annick GIRAUDOU**, Directrice Ajointe  
Direction des infrastructures et Grands Equipements

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## I. Introduction

Loi NOTRe ⇒ Elaboration d'un Schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires

- Planification régionale de l'intermodalité (PRI)
- Planification régionale des infrastructures de transport (PRIT)

**La Région, dans ce nouveau contexte réglementaire, a souhaité se saisir de son rôle de chef de file de l'intermodalité pour construire une vision partagée des mobilités.**

- Identification obligatoire :
  - ✓ des voies et des axes routiers d'intérêt régional (Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional)
  - ✓ des gares routières et pôles d'échanges multimodaux (stratégie régionale)

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



- travail en étroite collaboration avec les AOM, CD et métropoles
- démarche consensuelle pour édicter des règles

## Principes

- établir des axes de progrès communs
- être opérationnel et concret
- répondre aux besoins futurs de tous les territoires
- assurer collectivement la cohérence des prescriptions à définir par un engagement de chacun des partenaires
- construire une gouvernance partagée

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT

## II. Présentation de la contribution aux objectifs du SRADDET



PRI-PRIT =  
18 objectifs transversaux  
contributifs au SRADDET



Zoom sur 5 objectifs

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

1. Conforter les portes d'entrées du territoire régional
  2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale
  3. Structurer la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal
- Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional
4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
  5. Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
  6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation
- Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers
7. **Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen**
  8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
  9. Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer une coopération européenne, méditerranéenne, et internationale

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique et gérer l'accès à tous à la ressource en eau
  11. Déployer des modes d'aménagement exemplaires dans les opérations d'aménagement
  12. Diminuer la consommation totale d'énergie finale de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012
  13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant
- Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères, préservées et valorisées, une identité renforcée
14. Préserver les ressources en eaux souterraines, les milieux aquatiques, et les zones humides
  15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin
  16. Favoriser la gestion durable de la forêt
  17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires
  19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050
  20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
- Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité
21. Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des populations
  22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités
  23. Faciliter tous types de reports modaux de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables
- Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle
24. Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets
  25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
  26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 - Une stratégie régionale pour les centralités

27. Affirmer la stratégie urbaine régionale
  28. Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
  29. Mettre en réseau les centralités, et consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein et entre les espaces
- Orientation 2 - Des centralités affirmées
30. Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
  31. Consolider les dynamiques des grands centres urbains
  32. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité
- Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social
33. Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
  34. Réinvestir les centres villes et centres bourgs par des stratégies intégrées
  35. Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une inter modalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

36. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
  37. Faire des Pôles d'Echange Multimodaux des lieux carrefours de l'intermodalité
  38. Tendre à une plus forte convergence des réseaux et services, en lien avec les polarités de l'armature urbaine
- Orientation 2 - Une offre de transports adaptés, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires
39. Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine
  40. Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
  41. Accompagner les dynamiques territoriales par des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (et contribuant à l'armature régionale)
- Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés
42. Accélérer la réalisation de la LNPCA pour renforcer l'offre des trains du quotidien
  43. Arrêter un schéma d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les centralités régionales
  44. Déployer un réseau d'infrastructures en site propre et d'équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec l'armature urbaine

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

45. Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace
  46. Préserver le potentiel de production agricole régionale
- Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées
47. Assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques identifiées par le TVB régionale
  48. Décliner la TVB régionale et assurer la bonne prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

49. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région
  50. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
  51. Promouvoir la mise en tourisme des territoires
- Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
52. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier les territoires alpins
  53. Conforter la cohésion sociale
  54. Déployer les potentialités des établissements de formation

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

55. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
  56. Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
  57. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population
- Orientation 2 - Une échelle reserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie
58. Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de centralités et l'accompagner par une offre de transports adaptée
  59. **Promouvoir les mobilités actives articulées aux autres réseaux de transport collectif**
  60. Soutenir une économie de proximité

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

61. Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre co-produite avec les métropoles et les grandes agglomérations
  62. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement
  63. **S'accorder sur une stratégie coordonnée de transports-mobilité avec les AOMD et en définir les modalités d'action collective**
- Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération
64. Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires
  65. **Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs**
  66. Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## III. Zoom sur 5 objectifs transversaux



# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## → Attractivité et accessibilité du territoire régional

- Conforter et renforcer les portes d'entrées aéroportuaires de Nice et Marseille à l'international en améliorant leur accessibilité multimodale
- Connecter la zone industrialo-portuaire du GPMM aux grands corridors ferroviaires européens en luttant pour l'inscription du maillon Marseille-Gênes au RTE-t
- Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle PCA afin de mieux irriguer le réseau ferroviaire régional aujourd'hui saturé
- Conforter l'accès des territoires alpins aux corridors nationaux et internationaux (route et ferroviaire)

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT

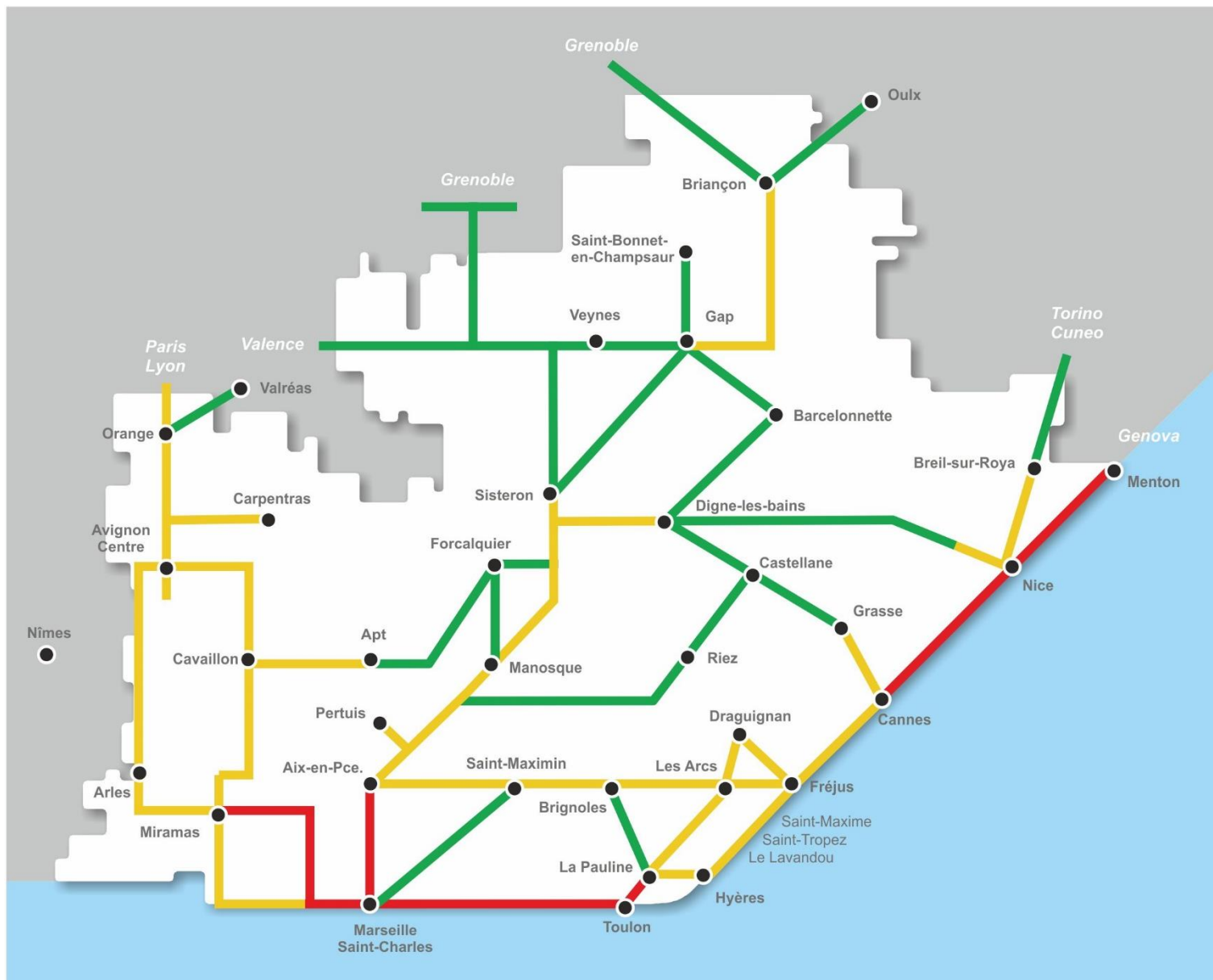
## → Offres cibles des niveaux de desserte train/car



**Construire une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires**

- Les réseaux régionaux (TER, LER et réseaux interurbains ) doivent être considérés sous l'angle de la complémentarité (modes et fréquences) et du maillage (pôles d'échanges multimodaux et gares routières)
  - Définir une typologie d'offres-cibles TC adaptée à chaque territoire et assurer sa mise en œuvre en lien avec les réseaux urbains et autres modes doux :
- ❖ **Express** : fréquence/15' en heures de pointe pour les gares principales et 1/30' en heures creuses. Soit l'accent sur la massification, le cadencement, le maillage et le rabattement renforcé des TU
  - ❖ **Intervilles** : fréquence/30' en heures de pointe et 1/60' en heures creuses. Soit un maillage renforcé des réseaux et une mise en cohérence des horaires des différents réseaux
  - ❖ **Maillage du territoire**: de 2 à 5 A/R quotidiens en misant sur la complémentarité des modes

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



### Niveaux de desserte régionale projetés

Niveaux de desserte-cible projetés :  
(tous modes confondus: ferroviaire et routier)

- **EXPRESS**  
Fréquence :  
15' en heure de pointe (gares principales)  
30' en heure creuse
- **INTERVILLES**  
Fréquence :  
30' en heure de pointe  
1h en heure creuse
- **MALLAGE DU TERRITOIRE**  
Fréquence :  
2 à 5 allers-retours quotidiens

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## → Une information de qualité, une billettique et une tarification multimodale simplifiées

Favoriser l'accès et l'usage des transports publics implique d'améliorer l'information en temps réel des usagers, de généraliser l'interopérabilité des titres (billettique), de proposer des tarifications multimodales intégrées

- Définir et mettre en œuvre une nouvelle gamme tarifaire intégrée des réseaux de transports régionaux (TER et CP, LER, interurbains)
- Créer et développer des « Pass » métropolitains en collaboration avec les AOMD afin de favoriser le report modal => à l'instar du PASS « intégral » mensuel AMP mis en service le 1er février.
- Généraliser l'interopérabilité des titres de transport pour faciliter les usages
- Développer PACA Mobilité pour mutualiser l'information multimodale
- Généraliser et déployer ensemble l'affichage dynamique de l'information aux usagers

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## → Stratégie régionale des gares et PEM

**Des objectifs intermodaux et de services aux usagers variant selon 3 types de gares :**

1. Gares de forte affluence en milieu urbain dense
2. Gares à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense
3. Gares en perte de vitesse

⇒ Une finalité : déployer une politique régionale volontariste et incitative en matière d'intermodalité autour des gares et PEM.

- Prioriser et hiérarchiser l'action régionale => plan d'actions
- Améliorer la performance des réseaux et la maîtrise des coûts
- Inciter à la mise en œuvre d'actions volontaristes en matière d'innovation, d'intégration urbaine et de transition écologique et énergétique
- Prendre en compte et faciliter l'usage des nouvelles mobilités.

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## → Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional

Le Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional (SIIR) est une **pièce obligatoire du SRADDET**.

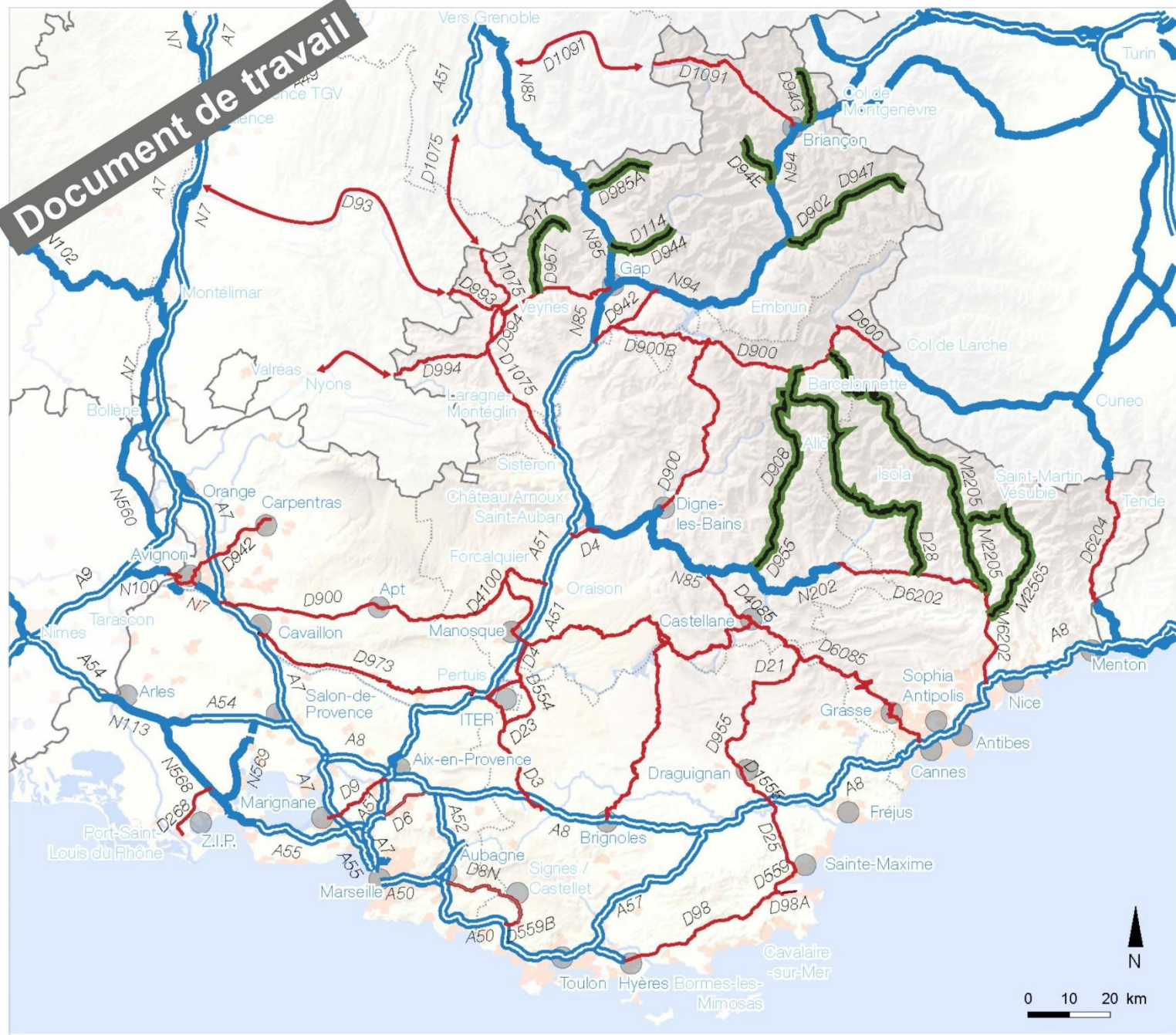
La Loi NOTRe précise que « *ces itinéraires sont pris en compte par les départements (...) pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier ainsi que la sécurité des usagers* » et que « *la Région peut contribuer au financement des voies et axes routiers* » ainsi définis.

La concertation conduite en 2017 avec les CD et métropoles a été basée sur 3 grands principes:

- Ces itinéraires assurent la continuité des autoroutes et RN notamment sur les axes interrégionaux et internationaux ;
- Pas de doublon avec les axes déjà desservis par une offre ferroviaire de niveau satisfaisant ou parallèle à une offre autoroutière
- Hors les grandes centralités urbaines, les axes principaux permettant la desserte des grands pôles d'activités économiques et touristiques peuvent revêtir un intérêt régional.



**Document de travail**



**SRADDET**

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



**Schéma des itinéraires routiers  
d'intérêt régional**

Option n°2 du 29-11-2017

- Grasse Principale polarité
- Signes Autre polarité
- Autoroute
- Route nationale
- Réseau routier d'intérêt régional
- Axe de fond de vallée

Sources : Fond GEOFLA © - IGN  
TTK, STRATIS, COMODITE, TRANSITEC, CEREMA  
29/11/2017



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRI PRIT



## → Conférence des AOM

La mobilité, un fil rouge de la stratégie régionale d'aménagement portée par le SRADDET

Coordonner les stratégies des autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD) des territoires pour une plus grande cohérence en :

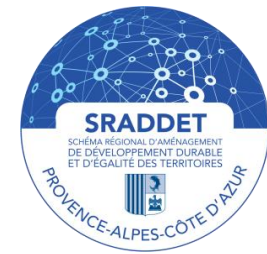
- Rédigeant ensemble une Charte régionale de l'intermodalité pour définir ensemble les grands principes d'actions en matière de politiques publiques de transport et de mobilité
- Mettre en place une Conférence permanente des AOMD afin de coordonner ces politiques
- Mettre en commun des arguments et optimiser les recherches de financement



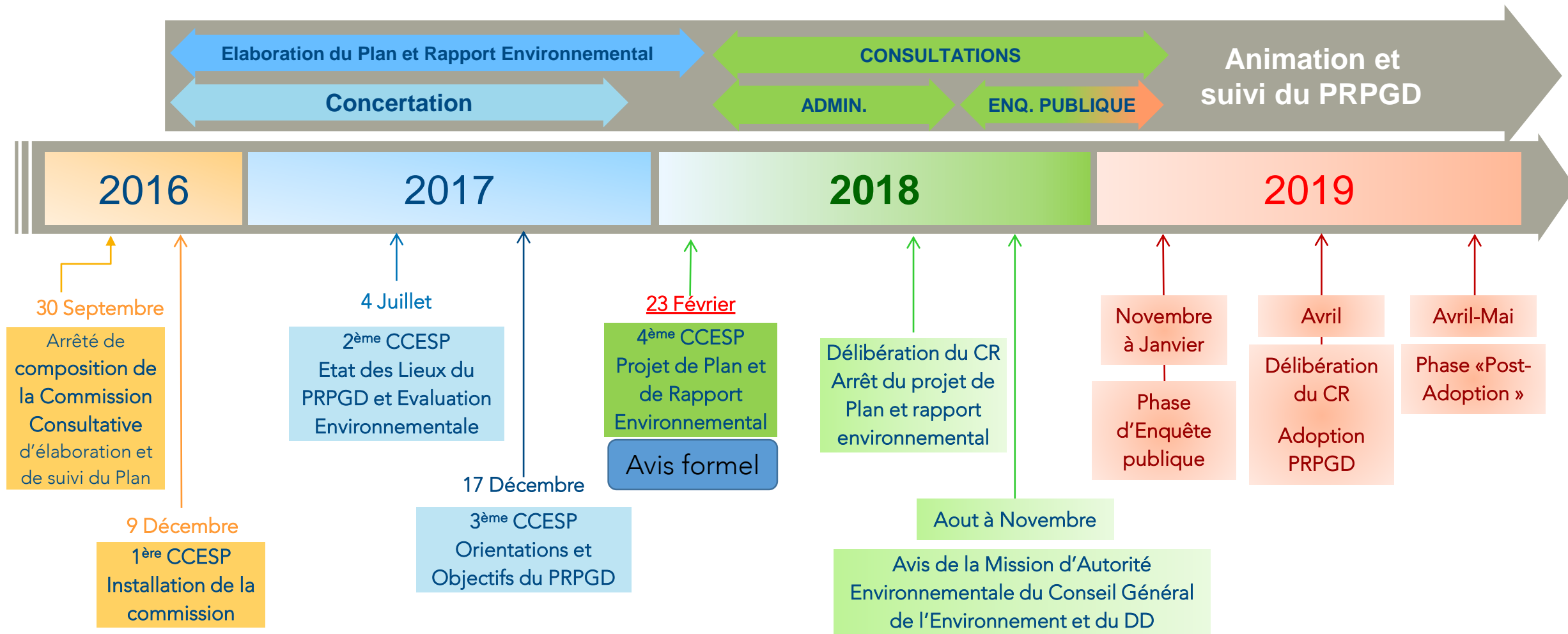
## Zoom sur l'intégration du PRPGD

**Madame CLAUDIUS PETIT**, Conseillère régionale déléguée au Plan régional de prévention et de gestion des déchets

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRPGD



## Calendrier d'élaboration



## MODALITES D'INTEGRATION DU PROJET DE PRPGD AU SRADDET (DÉCRET N° 2016-1071 DU 3 AOÛT 2016)

### Rapport consacré aux objectifs

Art. R. 4251-7. :

« -**Les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets déclinent les objectifs nationaux** définis à l'[article L. 541-1 du code de l'environnement](#) de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

Ils portent sur l'ensemble des déchets mentionnés à l'[article R. 541-15 du code de l'environnement](#) et sont fondés sur les éléments énumérés au I de l'article R. 541-16 du même code.

**Ils sont spécifiques pour certains déchets** en vertu du III de l'article L. 541-13 de ce code et des dispositions réglementaires prises pour son application.

Il est tenu compte des avis des régions limitrophes, sollicités en application du III de l'article L. 4251-5. »

### Fascicule regroupant les règles générales organisé en chapitres thématiques (Art. R. 4251-12.)

- Installations qu'il apparaît nécessaire de fermer, d'adapter et de créer
- Limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes,
- Mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles
- Modalités d'action en faveur de l'économie circulaire sont proposées.

### Documents annexes (Art. R. 4251-13.)

Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets

Prospective de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites

# ZOOM SUR L'INTEGRATION DU PRPGD

## Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

1. Conforter les portes d'entrées du territoire régional
  2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale
  3. Structurer la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal
- Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional
4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
  5. Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
  6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation
- Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers
7. Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen
  8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
  9. Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer une coopération européenne, méditerranéenne, et internationale

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique et garantir l'accès à tous à la ressource en eau
  11. Déployer des modes d'aménagement exemplaires dans les opérations d'aménagement
  12. Diminuer la consommation totale d'énergie finale de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012
  13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant
- Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères, préservées et valorisées, une identité renforcée
14. Préserver les ressources en eaux souterraines, les milieux aquatiques, et les zones humides
  15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestres, aquatiques, littoraux et marins
  16. Favoriser la gestion durable de la forêt
  17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires
  19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050
  20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
- Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles formes de mobilité
21. Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des populations
  22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités
  23. Favoriser tous types de reports modaux de la voiture individuelle vers d'autres modes collectifs et durables
- Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle
24. Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
  25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
  26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

## Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 - Une stratégie régionale pour les centralités

27. Affirmer la stratégie urbaine régionale
  28. Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
  29. Mettre en réseau les centralités, et considérer les relations, coopérations et réciprocitys au sein et entre les espaces
- Orientation 2 - Des centralités affirmées
30. Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
  31. Consolider les dynamiques des grands centres urbains
  32. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité
- Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social
33. Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
  34. Réinvestir les centres villes et centres bourgs par des stratégies intégrées
  35. Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une inter-modalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

36. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
  37. Faire des Pôles d'Echange Multimodaux des lieux carrefours de l'intermodalité
  38. Tendre à une plus forte convergence des réseaux et services, en lien avec les polarités de l'armature urbaine
- Orientation 2 - Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires
39. Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine
  40. Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
  41. Accompagner les dynamiques territoriales par des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (et contribuant à l'armature régionale)
- Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés
42. Accélérer la réalisation de la LNPCA pour les liaisons interrégionales
  43. Arrêter un schéma d'itinéraires performant entre les centralités régionales
  44. Déployer un réseau d'infrastructures en stationnement en cohérence avec l'armature territoriale

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier écologique

Orientation 1 - Les grands équilibres préventifs

45. Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir l'espace
  46. Préserver le potentiel de production agricole
- Orientation 2 - Les continuités écologiques
47. Assurer la préservation et la restauration de la TVB régionale
  48. Décliner la TVB régionale et assurer la cohérence des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme

## Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Vers des stratégies intégrées des territoires

49. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région
  50. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
  51. Promouvoir la mise en tourisme des territoires
- Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
52. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier les territoires alpins
  53. Conforter la cohésion sociale
  54. Déployer les potentialités des établissements de formation

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

55. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
56. Renover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
57. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 - Une échelle reserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

58. Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de centralités et l'accompagner par une offre de transports adaptée
59. Promouvoir les mobilités actives articulées aux autres réseaux de transport collectif
60. Soutenir une économie de proximité

Axe 3 - Développer échanges et réciprocitys entre territoires

## LD1 Axe 3 : Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

### Orientation 3 : Prévention et gestion des déchets vers une économie circulaire plurielle

Objectif 24. Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets

Objectif 25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

Objectif 26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

# UNE DÉCLINAISON DES OBJECTIFS NATIONAUX AU NIVEAU RÉGIONAL DANS LE RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT

*Extrait de l'article L541-1 du Code de l'environnement (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015)*



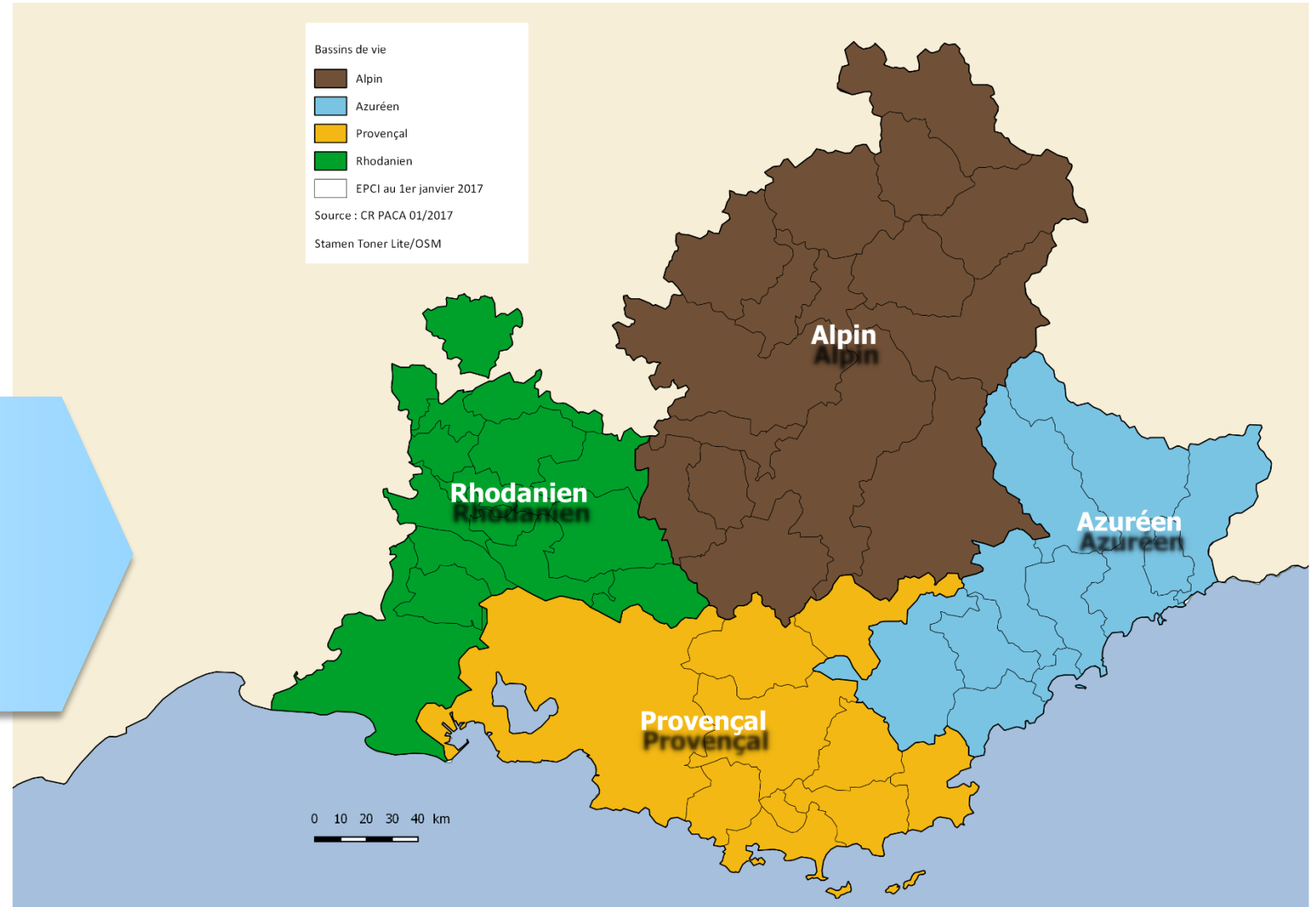
1. Réduction de 10 % de la production des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 par rapport à 2010 et des quantités de Déchets d'Activités Economiques par unité de valeur produite
2. Développement du réemploi et augmentation de la quantité des déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (objectifs quantitatifs par filières),
3. Valorisation matière de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes.
4. Valorisation de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020
5. Limitation en 2020 et 2025 des capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (-30%, puis -50 % par rapport à 2010)

Application des principes de gestion de proximité et d'autosuffisance de manière proportionnée aux flux de déchets concernés (Art 541-16-I-5 - décret du 17 juin 2016)

# APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION DE PROXIMITÉ ET D'AUTOSUFFISANCE APPROCHE PAR BASSINS DE VIE

## LES BASSINS DE VIE LE PARTI PRIS SPATIAL DU SRADDET

Espaces territoriaux mis en cohérence avec les contours administratifs des EPCI compétents et l'organisation actuelle de la gestion des déchets



# LD1 – RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL - AXE 3

## OBJECTIF 24. DÉCLINER DES OBJECTIFS QUANTITATIFS RÉGIONAUX DE PRÉVENTION, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS

### Rappel des objectifs nationaux

Les objectifs quantitatifs régionaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets s'appuient sur la déclinaison des objectifs nationaux au niveau régional dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

Ils s'appuient également sur l'application des principes de gestion de proximité et d'autosuffisance de manière proportionnée aux flux de déchets concernés

### Orientations régionales en matière de prévention, recyclage et valorisation des déchets

Les principales orientations régionales ont été définies au travers des échanges avec les parties prenantes lors des phases de concertation.

### 14 objectifs quantitatifs

- Déchets Non Dangereux non inertes (7)
- Déchets Non Dangereux Inertes (4)
- Déchets Dangereux (3)

# OBJECTIF 24. DÉCLINER DES OBJECTIFS QUANTITATIFS RÉGIONAUX DE PRÉVENTION, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS

## LES PRINCIPALES ORIENTATIONS RÉGIONALES

- **Définir des bassins de vie pour l'application des principes de proximité et d'autosuffisance**  
appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale
- **Décliner régionalement les objectifs nationaux dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement,** en cohérence avec les contextes des bassins de vie
- **Créer un maillage d'unités de gestion de proximité à l'échelle des 4 espaces territoriaux** et anticiper la disponibilité de surfaces foncières pour ces infrastructures/équipements, et spécifiquement pour la valorisation des biodéchets et des déchets inertes
- **Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025** vers des filières légales
- **Capter l'intégralité des flux de déchets dangereux en 2031** (déchets dangereux diffus)
- **Mettre en adéquation les autorisations d'exploiter des unités de valorisation énergétique**  
avec leur capacité technique disponible et les utiliser prioritairement pour les déchets ménagers et assimilés résiduels en 2025 et en 2031, en s'assurant de l'optimisation de leurs performances énergétiques, au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants
- **Introduire une dégressivité des capacités de stockage des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux dès 2019 en cohérence** avec les besoins des territoires et disposer de capacités de stockage pour certains types de déchets (déchets ultimes issus d'aléas naturels ou techniques, sédiments et mâchefers non valorisables, alvéoles spécifiques...), au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants
- **Disposer d'un maillage d'ISDND assurant l'application des principes de proximité et d'autosuffisance aux 4 espaces territoriaux** (bassins de vie), intégrant des unités de pré-traitement des déchets et limitant les risques de saturation
- **Mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes**  
concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan

# LD1 – RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL - AXE 3

## OBJECTIF 25. PLANIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

### Principes retenus pour la planification des équipements de prévention et de gestion des déchets

- Anticiper la disponibilité de surfaces foncières pour les infrastructures/équipements de prévention et de gestion des déchets (des ménages et des activités économiques) ;
- Encourager l'intégration des équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme (équipements de collecte, déchèteries, infrastructure de valorisation, de traitement et d'élimination)
- Mentionner les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer en cohérence avec les principes de proximité et d'autosuffisance, appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés (déchets non dangereux non inertes, déchets non dangereux inertes ou déchets dangereux) et adaptée aux bassins de vie.

# LD1 – RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL - AXE 3

## OBJECTIF 26. FAVORISER LE RECYCLAGE, L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire  
3 domaines, 7 piliers



Le fascicule des règles du SRADDET précisera les modalités d'action en faveur de l'économie circulaire et détaillera le plan d'action de chacun des axes et du programme spécifique.

### Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire

Les axes transversaux :

- Axe 1 : Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

Les axes et programme thématiques :

- Axe 3 : Développer l'éco-conception
- Axe 4 : Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable
- Axe 5 : Allonger la durée d'usage des produits, biens et services
- Axe 6 : Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources
- Axe 7 : Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire
- Axe 8 : Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage
- Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »

### 2 objectifs quantitatifs

- Réduire de 10 % la production de Déchets Non Dangereux (ménages et activités économiques) en 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t en 2025 et 2031 par rapport à 2015)
- Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets faisant l'objet de prévention notamment pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (+300 000 t en 2025 par rapport à 2015)

### Prise en compte de l'économie circulaire dans les projets d'aménagement

- Mettre en œuvre des stratégies territoriales d'économie circulaire à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)
- Dans les opérations d'aménagement prévoir des espaces fonciers pour des activités liées à l'économie circulaire (unités de gestion des déchets, ressourcerie, compostage de proximité, ...)
- Favoriser le regroupement des entreprises et la mutualisation des biens et des services dans les stratégies de développement économique, dans une perspective d'écologie industrielle et territoriale
- Introduire de la flexibilité dans la conception des bâtiments (réaffectation des usages, surélévation pour densifier, ...)



## L'évaluation environnementale du SRADDET

**Teddy COMBE**, prestataire ECOVIA



# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET



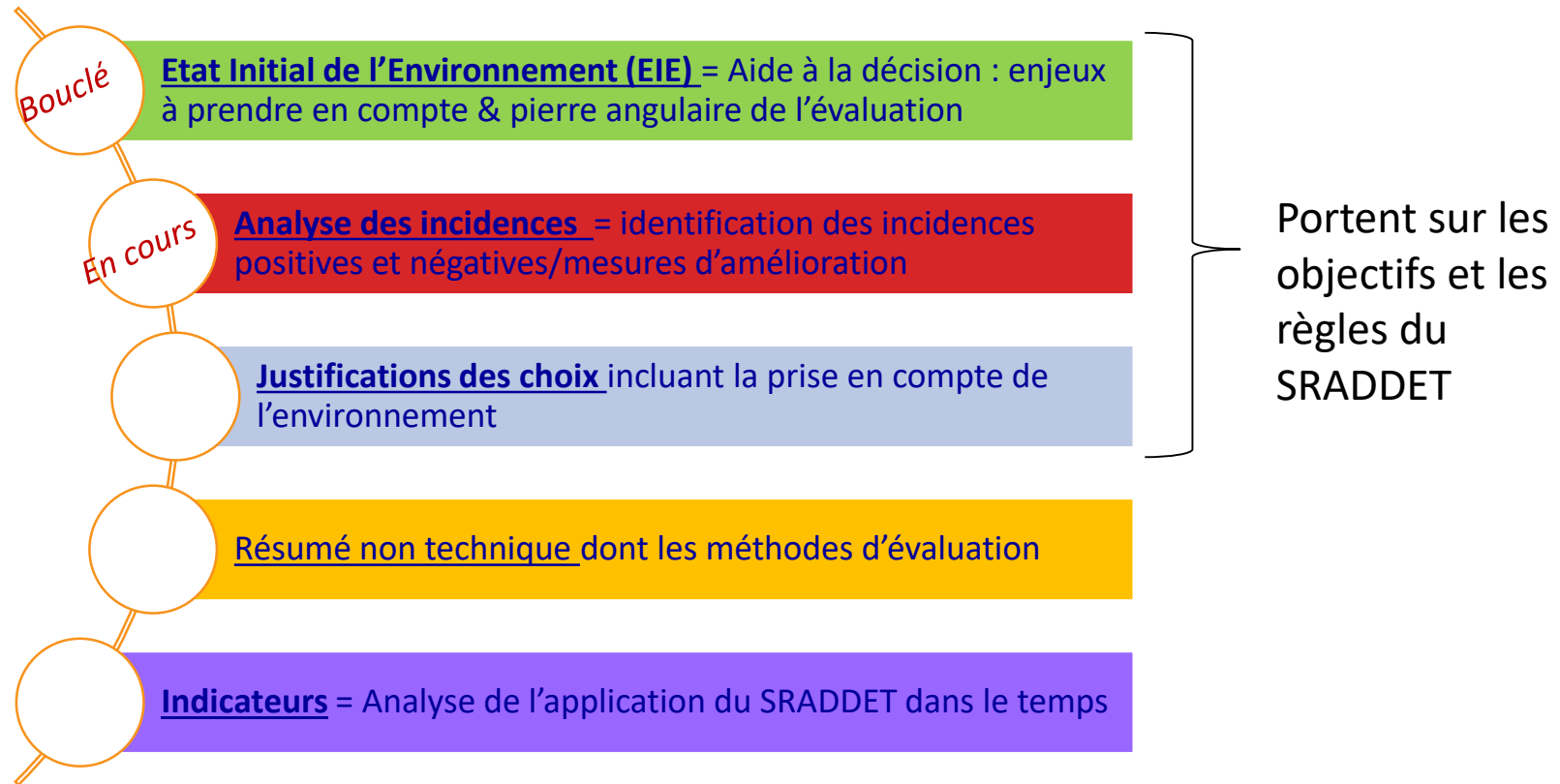
## Principes phares de l'évaluation environnementale du SRADDET PACA

- Une analyse transversale des objectifs et des règles du SRADDET en évaluant leurs impacts sur l'environnement
- Qui facilite l'intégration de l'environnement dans le SRADDET
- Et contribue à éviter les contentieux à travers l'analyse des articulations avec les documents référents
- **En étant une évaluation intégrée à l'élaboration du document : « ex-ante »**

# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET



## Augmenter la plus-value environnementale du SRADDET



# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET

## Enjeux environnementaux retenus



Enjeux majeurs

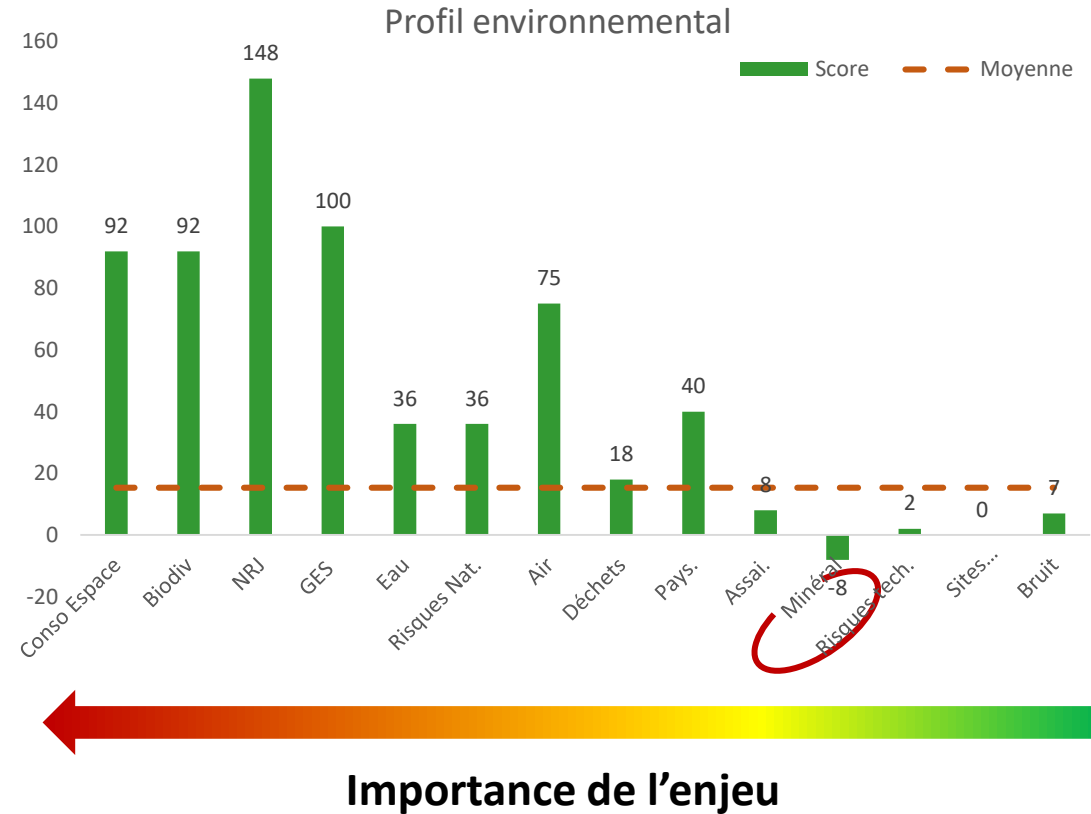
Thématique	Enjeu principal	Hiérarchisation / territoire	Hiérarchisation /SRADDET	Catégories
Ressource espace	Réduire voire stopper la consommation foncière qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles	prioritaire	structurant	4
Milieus naturels et biodiversité	Continuer de préserver et restaurer la biodiversité remarquable et les continuités écologiques Intégrer la préservation de la biodiversité ordinaire dans l'aménagement du territoire	prioritaire	structurant	
Energie	Réduire la consommation énergétique Augmenter le développement des énergies renouvelables et de récupération	fort	structurant	
GES	Diminuer les émissions atmosphériques de GES	fort	structurant	
Ressource en eau	Accompagner et préserver la gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques	prioritaire	structurant	
Risques naturels	Prendre en compte et ne pas aggraver les risques naturels	prioritaire	fort	3
Déchets	Réduire fortement la production de déchets et augmenter la valorisation et le recyclage des déchets	fort	fort	
Qualité de l'air	Diminuer les émissions de polluants atmosphériques	fort	fort	
Paysage et patrimoine	Préserver et valoriser les paysages emblématiques, les paysages des franges urbaines et la qualité architecturale des aménités publiques	fort	moyen	2
Assainissement	Pérenniser un assainissement de qualité	moyen	moyen	
Ressources minérales	Exploiter de manière raisonnée la ressource minérale pour répondre aux besoins tout en respectant l'environnement.	moyen	moyen	1
Risques technologiques	Prendre en compte et ne pas aggraver les risques technologiques	fort	faible	
Nuisances sonores	Réduire les sources de nuisances sonores Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores Préserver et restaurer de zones de calme	faible à l'échelle du territoire mais localement fort	faible	
Sites et sols pollués	Maintenir la qualité des sols et des sous-sols de PACA Réhabiliter et revaloriser les sites de pollution avérée et potentielle	faible à l'échelle du territoire mais localement fort	faible	



# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET



## Profil environnemental du rapport d'objectifs du SRADDET



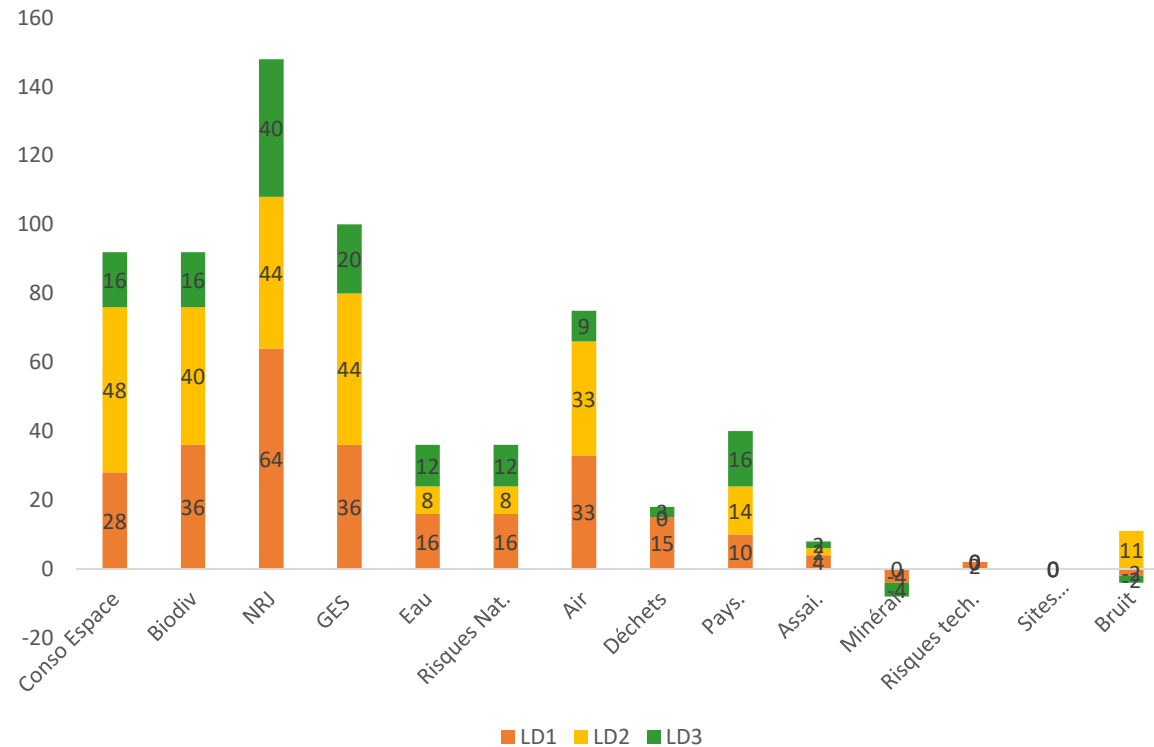
- Plus-value environnementale sur 12 thématiques environnementales sur un total de 14
- Plus-value fortement en cohérence avec la stratégie environnementale
- En attente de l'intégration des orientations liées au PRPGD, au SRCE et transport
- Thématiques à améliorer : prise en compte des ressources minérales, de l'assainissement, des risques, des sites et sols pollués et des nuisances sonores dans le cadre des prérogatives du SRADDET

# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET

## Contribution des 3 lignes directrices au Profil environnemental



Contribution des LD au profil environnemental



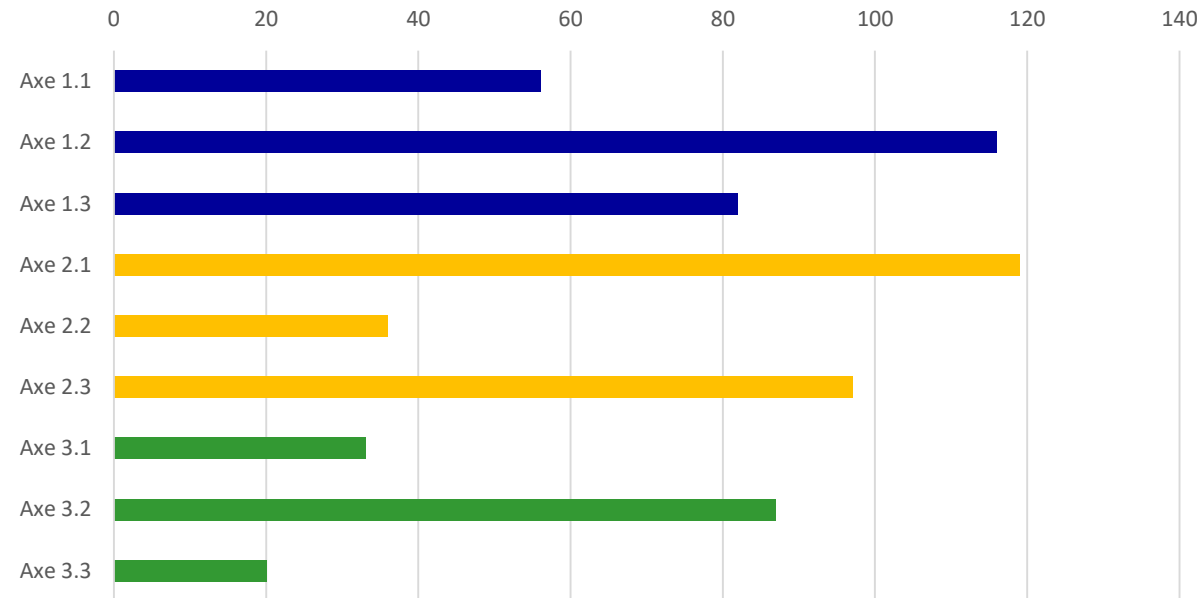
- Contribution plus importante de la LD2
- Forte plus value sur l'énergie, la qualité de l'air et l'émission de GES, la consommation d'espace, la biodiversité
- Points d'amélioration sur les déchets, les nuisances sonores, les ressources minérales et les sites et sols pollués au niveau de la LD1 et LD3

# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET



## Incidences environnementales cumulées des axes du rapport

Analyse des incidences cumulées par axe du SRADDET



Incidences positives de chaque axe avec des marches de progrès au niveau des axes suivants :

- 1.1 : Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique
- 2.2 : Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale
- 3.1 : Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires
- 3.3 : Développer échanges et réciprocity entre territoires

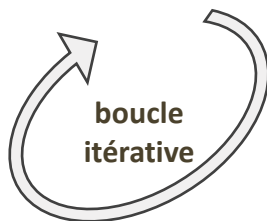
# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SRADDET



## Propositions d'amélioration environnementales

- Une note d'analyse qualitative présentant :
  - Résultats de l'analyse
  - Limites de l'analyse
  - 52 propositions transmises au niveau des objectifs
- ➔ • 6 propositions globales
- Intégration des propositions par la rédaction

### Et la suite ?



- Analyse de la prochaine version après intégration de tous les objectifs (notamment les objectifs transports)
- Analyse des règles du fascicule



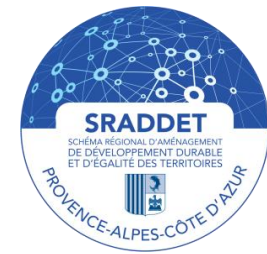
## Les prochaines étapes

**Roger DIDIER**, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire





# LES PROCHAINES ETAPES



- Les ateliers par espace à venir en mars

20 /03- Espace Azuréen

22 /03- Espace Alpin

27 /03- Espace Provençal

29 /03- Espace Rhodanien

- Vers une déclinaison territorialisée des objectifs et des règles du SRADDET
- Une nouvelle saisine sur les règles courant mars 2018
- Le prochain COPART en mai
- La version 3 du rapport d'objectifs en ligne : <http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/strategie-regionale-damenagement/une-strategie-regionale-pour-un-amenagement-durable-et-attractif-des-territoires.html>

Janv 2018

Fév 2018

Mars 2018

Avril 2018

Mai 2018

Juin 2018

Juillet 2018

Janvier – Mai 2018

Finalisation du projet de schéma : rapport d'objectifs, fascicules des règles et annexes

Mars 2018 - Ateliers « espaces régionaux »

20 /03- Espace Azuréen

22 /03- Espace Alpin

27 /03- Espace Provençal

29 /03- Espace Rhodanien

Rencontres avec les territoires frontaliers

Fin fév –fin mars : Nouvelle saisine des PPA sur les règles

22 fév- Comité Partenarial

Fin mai - Comité Partenarial

6 juillet 2018 - Arrêt du projet SRADET

Saisine PPA, CESER et Autorité environnementale  
Consultation sur le projet de SRADET arrêté

CTAP

Enquête publique

Finalisation du schéma



## Calendrier prévisionnel du SRADET 2018 -2019

Juillet 2019- Adoption du SRADET

Septembre / Octobre 2019 – Approbation du SRADET par le Préfet de Région



**Merci**